

Le 27 avril 2020

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Lundi, le 27 avril 2020, à 12 h 15, à huis-clos par visioconférence, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël et Valérie Gagnon et messieurs Camil Delaunière, Robin Doré et William Laroche.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 27 avril 2020 à 12 h 15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Règlement 2020-678 décrétant une réserve financière pour l'acquisition des membranes de filtration du système de traitement de l'eau potable de la municipalité de Chambord  
- Adoption
- 6) Règlement 2020-679 décrétant une dépense et un emprunt de trois-cent-deux-mille-cinq-cents dollars (302 500 \$) pour l'acquisition et la mise en place permanente de deux conteneurs et le raccordement d'une génératrice pour l'amélioration des installations de production d'eau potable  
- Adoption
- 7) Jardin Chambord – Appui à la demande d'aide financière
- 8) Festival du Cowboy de Chambord – Lettre de cautionnement
- 9) Balayage de rues et stationnements - contrat
- 10) Fermeture temporaire des édifices municipaux
- 11) Période de questions
- 12) Clôture de la séance

DONNÉ ce vingt-deuxième jour du mois d'avril 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen  
GB

## **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le vingt-deuxième jour du mois d'avril 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux-mille-vingt.

Grant Baergen  
Secrétaire-trésorier

GB

## **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION 04-125-2020**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-678, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DES MEMBRANES DE FILTRATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 04-98-2020 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 le conseil de la Municipalité de Chambord a adopté le règlement 2020-678, règlement décrétant une réserve financière pour l'acquisition des membranes de filtration du système de traitement de l'eau potable de la municipalité de Chambord, tel qu'il a été présenté ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2020-678 décrète la création d'une réserve financière pour l'acquisition des membranes de filtration du système de traitement de l'eau potable de la municipalité de Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive ;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'aucun commentaire n'a été soumis à l'attention de la direction générale lors de la période de consultation écrite du 7 au 24 avril 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil désigne le règlement 2020-678 comme prioritaire ;
- 3- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION 04-126-2020**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-679, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE TROIS-CENT-DEUX-MILLE-CINQ-CENTS DOLLARS (302 500 \$) POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE PERMANENTE DE DEUX CONTENEURS ET LE RACCORDEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 04-100-2020 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 le conseil de la Municipalité de Chambord a adopté le règlement 2020-679, règlement décrétant une dépense et un emprunt de trois-cent-deux-mille-cinq-cents dollars (302 500 \$) pour l'acquisition et la mise en place permanente de deux conteneurs et le raccordement d'une génératrice pour l'amélioration des installations de production d'eau potable, tel qu'il a été présenté ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2020-679 décrète une dépense et un emprunt de trois-cent-deux-mille-cinq-cents dollars (302 500 \$) pour l'acquisition et la mise en place permanente de deux conteneurs et le raccordement d'une génératrice pour l'amélioration des installations de production d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive ;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'aucun commentaire n'a été soumis à l'attention de la direction générale lors de la période de consultation écrite du 7 au 24 avril 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil désigne le règlement 2020-679 comme prioritaire ;
- 3- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RETRAIT DE MONSIEUR CAMIL DELAUNIÈRE**

Monsieur le conseiller Camil Delaunière se retire de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans le prochain point traitant de la demande d'aide financière.

**RÉSOLUTION 04-127-2020**

**JARDIN CHAMBORD – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 04-113-2020 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 le conseil de la Municipalité de Chambord a appuyé la demande d'aide financière pour le Jardin Chambord au montant de 7 500\$ pour l'année 2020 dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, Programme d'aide à l'entreprise privée, tout en respectant les conditions du comité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2019-653 décrète certains programmes d'aide financière et abrogeant les règlements 2008-423, 2008 426 et leurs amendements, ainsi que la politique de soutien au fonds de développement économique Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive ;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'aucun commentaire n'a été soumis à l'attention de la direction générale lors de la période de consultation écrite du 7 au 24 avril 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil désigne le règlement 2019-653 comme prioritaire ;
- 3- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER CAMIL DELAUNIÈRE**

Monsieur le conseiller Camil Delaunière reprend sa place à la table du conseil.

**RETRAIT DE MONSIEUR WILLIAM LAROCHE**

Monsieur le conseiller William Laroche se retire de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans le prochain point traitant du Festival du Cowboy de Chambord.

**RÉSOLUTION 04-128-2020  
FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD – LETTRE DE  
CAUTIONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Cowboy de Chambord désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 147 500 \$, remboursable sur quinze (15) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la municipalité de Chambord se porte caution en faveur du Festival du Cowboy de Chambord d'un montant de 147 500 \$ pour quinze (15) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;
- 3- Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER WILLIAM LAROCHE**

Monsieur le conseiller William Laroche reprend sa place à la table du conseil.

## **RÉSOLUTION 04-129-2020**

### **BALAYAGE DE RUES ET STATIONNEMENTS - CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux de balayage des rues sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Noms</b>	<b>Montant soumission taxes incluses</b>	<b>Taux supplémentaire / heure</b>
Nutrite Belle-Pelouse	3 909.15 \$	125 \$ / heure
Robert J Meunier Excavation	4 828.95 \$	130 \$ / heure
Lachance Asphalte	4 587.51 \$	124.50 \$ / heure

### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la soumission de la firme Nutrite Belle-Pelouse. au prix de 3 909.15 \$ taxes incluses.

## **RÉSOLUTION 04-130-2020**

### **FERMETURE TEMPORAIRE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire décrété par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans tout le territoire québécois, le 13 mars 2020, que toute forme de rassemblement dans un lieu public ou privé a été interdite, il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers du conseil de la Municipalité de Chambord de fermer temporairement ses édifices municipaux au public, tout en offrant un service par téléphone ou courriel et rendez-vous (ce dernier en cas exceptionnel seulement), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **RÉSOLUTION 04-131-2020**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 25 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 4 mai à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

---

Luc Chiasson

---

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».